

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le lundi vingt-six mars deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du seize mars deux mille dix-huit, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER (à partir du point n°3), Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Rémi FAVIER, Serge BROUILLAT, Véronique RESSEGUIER, Bernard CHAPELON, Carmela LEDDA, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Annie ARCHER à Mme Gisèle ARSAC (jusqu'au point n°2), Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Monique FRANCHINI à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **25** (jusqu'au point n°2) **26** (à partir du point n°3) -
Nombre de votants : **29** – (28 pour le point 2)

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance de la décision prise par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE

En préalable au vote du compte administratif du budget de la Commune, **le Conseil municipal approuve par 27 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Sous la présidence de M. Perrot élu à l'unanimité (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle pendant les votes conformément à la réglementation), le Conseil municipal par 20 voix pour, 8 abstentions (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve le Compte Administratif 2017 du budget de la Commune, présenté à la Commission gestion-finances du 15 mars dernier et arrêté comme suit :

- **COMMUNE :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	8 860 130,92 €
Recettes :	10 751 752,41 €
Excédent de clôture :	1 891 621,49 €

Section d'investissement :

Dépenses :	4 588 616,02 €
Recettes :	3 944 317,98 €
Déficit de clôture :	644 298,04 €

Après la prise en compte des restes à réaliser correspondant 1 685 901,54 € pour les dépenses et 903 000,00 € pour les recettes, le résultat global réel présente un excédent de 464 421,91 €.

Le Conseil municipal **par 21 voix pour, 8 abstentions** (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- section investissement – compte 1068 :	1 427 199,58 €
- section fonctionnement – compte 002 :	464 421,91 €

Mme Archer entre en séance.

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du Conseil municipal du 5 février dernier et à la Commission Gestion-Finances du 15 mars courant, le Conseil municipal **par 21 voix pour, 8 abstentions** (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve le budget primitif 2018 de la Commune, précédemment envoyé ainsi que les principaux travaux d'investissement qu'il contient.

Le Conseil municipal **par 21 voix pour, 6 contre** (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda) **et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve les taux des taxes communales tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

Taux des Taxes communales		
	Taux votés en 2017	Taux proposés pour 2018
Taxe d'habitation commune	14.44	14.44
Taxe foncière commune	30.98	30.98
Taxe foncière non bâti commune	58.50	58.50

Conformément à la réglementation, ces budgets ont été votés au niveau du chapitre.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de commande publique notamment pour la rénovation du complexe sportif Anatole France, approuve le tableau des effectifs tel qu'il est présenté en annexe C1 du BP.
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires (façades écoles du Vigneron, école du Bourg, Gymnase Anatole France et le local de stockage Tennis).

4 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET ANNULATION D'UN TITRE DE RÉGIE

Monsieur le Trésorier Principal a porté à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débitéur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, le Conseil municipal **par 27 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) admet en non-valeurs les montants suivants : 9 225,29 euros sur l'exercice 2008/2016 (état arrêté à la date du 12 mars 2018) admet également en créances irrécouvrables la somme de 4 917,03 euros (état arrêté à la date du 9 mars 2018) et approuve la procédure pour déclarer irrécouvrable la somme de 156,54 euros au titre des restaurants scolaires.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2018 comme suit :

(Les élus membres à titre personnel d'association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).

SUBVENTIONS 2018		
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2017	2018
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	723	737
Arc En Ciel d'Unieux	723	737
Patronage Laïque de Côte-Quart	723	737
Boule de la France Joyeuse	603	615
Boule du Coq	603	615
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	603	615
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	9 499	9 699
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	242	246
Association Le Temps de Vivre	587	598
Radio Ondaine	120	122
Société d'Histoire de Firminy et environs	120	122
ART'UX année 2017/2018, 10 € par enfants inscrits à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (14X10 = 140 €)	850	900
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C. 122 €+ 250 € (<i>de subvention exceptionnelle pour règlement d'une facture de gaz</i>)	120	352
FNACA		ne souhaite pas de subvention
Chorale « Si l'on chantait » 598 €+ 311 € (<i>aide à l'emploi associatif</i>)	586	909
Unieux Molière Scrabble		184
Université pour Tous	180	185
Ateliers du Cœur	180	185
Comité de jumelage Unieux - Minéo	6 036	6 156
FNATH	120	122
Amitiés en chanson	180	185

Association des Copropriétaires de Combe Blanche		118
MUSIVAL - école de musique d'Unieux	63 627	64 900
PRÉVENTION	2017	2018
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	120	122
SANTÉ	2017	2018
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	301	307
A.D.A.P.E.I.	1 457	1 487
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	180	185
Croix-Rouge Française	301	307
Ligue contre le Cancer	180	185
Vie Libre La soif d'en Sortir	470	480
Myopathie à tout cœur	180	185
SOCIAL - SOCIOCULTUREL	2017	2018
Association des pupilles des écoles publiques	62	63
Restos du Cœur	1 171	1 193
Les Amis de l'Accueil St Martin	180	185
Secours Catholique	1 171	1 193
Secours Populaire Français	1 171	1 193
Comité social du personnel (36 595 € +2790 €) correspondant aux départs en retraite + 960 € d'expert-comptable)	40 479	40 345
Association SOS violences conjugales	62	63
Mission Locale Jeunes (cotisation de 1,03 € par habitant en 2018, soit 9 122 habitants X 1.03 € = 9 396 €)	9 259	9 396
S.E.L de l'Ondaine	352	359
Source Numérique – Centre social de Sous-Paulat	2 500	2 500
Centre social d'Unieux :	100 033	114 500
<p>Centre social d'Unieux :</p> <p>102 000 €+12 500 € de provision secteur jeunes un nouveau montant sera fixé d'ici septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de 0,73 € par enfant déclaré auprès de la CAF. - reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2017 versée à la commune : 648 € 		

ÉDUCATION	2017	2018
Coopératives-écoles (2.35 € par enfant + 61 € par classe)		
Maternelle Bourg (96 élèves et 4 classes)	459	470
Maternelle Côte Quart (118 élèves et 4 classes)	500	521
Maternelle et élémentaire Val Ronzière (147 élèves et 6 classes)	276+ 417	711
Maternelle Vignerons (70 élèves et 3 classes)	334	348
Élémentaire Bourg (159 élèves et 6 classes)	719	740
Élémentaire Côte-Quart (170 élèves et 7 classes)	841	827
Élémentaire Vignerons (84 élèves et 3 classes)	431	380
Groupement des parents d'élèves du Bourg	181	185
Conseil des parents d'élèves FCPE du CES UNIEUX	120	122
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	181	185
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	181	185
Conseil des parents d'élèves du Vignerons	181	185
DDEN	129	135
COLONIES ET CENTRES AÉRÉS	2017	2018
Chalet des Alpes	4.80 € par enfant et par jour	4.80 € par enfant et par jour

Et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention annuelle avec l'école de musique Musi'val.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit :

➤ **Filière technique :**

Transformation de 9 postes d'Adjoint Technique en 9 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (3 avancements de grades au 1^{er} janvier 2018 – 1 avancement de grade au 1^{er} février 2018 et 5 avancements de grades au 1^{er} octobre 2018).

➤ **Filière animation :**

Transformation de 2 postes d'Adjoint d'Animation en 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe (avancements de grades au 1^{er} janvier 2018).

7 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DES E-FORMATIONS

Certains agents choisissent de faire leurs formations ou préparations aux concours par correspondance via des e-formations. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des sommes avancées pour les paiements de l'inscription sous réserve de l'accord préalable du service des Ressources Humaines.

8 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'UNIEUX ET L'ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE ET SPORTIVE D'UNIEUX (ALSU)

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve un avenant à la convention suite au départ en retraite de l'employé. Cette convention prévoit qu'en contrepartie de certaines tâches, il sera accordé une subvention forfaitaire de 4500 €.

9 - AVENANTS AUX MARCHES DU CENTRE SOCIAL DU VAL RONZIERE

Suite à la Commission d'appel d'offres, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les avenants à intervenir dans les programmes de réaménagement du Centre social du Val Ronzière.

AVENANTS VAL RONZIERE	
LOT / ENTREPRISE	MONTANT EN EUROS ET HT
LOT N°1 : EIFFAGE	20 356,00
LOT N°2 : BO METAL	négatif : 612,00
LOT N°3 : SUPER	940,39
LOT N°5 : GENEVRIER	2 650,00
LOT N°6 : PLÂTRERIE DECORS	3 526,97
LOT N°7 : DECOSTAFF	393,60
LOT N°8 : DI CESARE	2 263,06
LOT N°9 : EURO THERM	1 865,54
LOT N°10 : BREAT	3 127,00
TOTAL	34510,56

10 – ANCIENNE ÉCOLE DU BOURG

Par une délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil municipal avait indiqué que l'indemnité relative à la garantie de reconstruction à neuf se ferait à hauteur de 25 % pour la commune d'Unieux et à hauteur de 75 % pour l'acquéreur qui prendra en charge la totalité des travaux entrant dans ce cadre d'indemnité et de reconstruction.

L'acquéreur a effectué tous les travaux prévus et transmis à l'assurance les factures correspondantes. Par contre, l'assurance n'a pas versé l'indemnité de reconstruction à neuf selon cette clé de répartition.

L'indemnité totale s'élève à 60 552 euros sur lesquels il a été versé 39 847 euros à la commune et 20 705 euros à l'acquéreur, alors que la répartition convenue dans l'acte de vente était de 25 % de 60 552 euros pour la commune soit 15 138 euros.

Le Conseil municipal rappelle donc sa délibération précédente et décide à l'unanimité que le surplus de la somme perçue contrairement à l'acte de vente soit 39 847 euros moins 15 138 euros soit 24 709 euros soit reversé à l'acquéreur et approuve à l'unanimité la décision modificative telle que suit :

Recettes fonctionnement compte 758 :	39 847 €
Dépenses fonctionnement compte 678	24 709 €
Dépenses fonctionnement compte 615 221 (entretien bâtiment)	15 138 €

11 - TRAVAUX DE VOIRIE PAR SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'un fonds de concours de 70 000 euros au titre des travaux de voirie et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir avec Saint-Étienne Métropole.

12 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2016 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil municipal le Rapport annuel pour la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2016 de Saint-Étienne Métropole. Ce rapport est consultable au secrétariat général et sur le site internet de la mairie. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte qu'il en a eu connaissance.

13 - SIVO : AVIS SUR LES STATUTS

Après le retrait par Monsieur le Préfet de la compétence assainissement, le Conseil syndical a approuvé les nouveaux statuts tels qu'ils sont joints au présent ordre du jour.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à ces statuts pour deux raisons : l'une de droit, à savoir qu'il comporte des compétences économiques qui sont du ressort de Saint-Étienne Métropole et l'autre de fond, après le retrait de la compétence assainissement, il n'y a plus de justification de l'existence d'un tel syndicat.

14 - FUSION DES ÉCOLES DU VIGNERON

En fonction des éléments qui nous sont parvenus lors du Conseil d'école extraordinaire du 16 janvier dernier nous informant du vote favorable de la fusion des écoles maternelle et élémentaire, le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette primarisation pour la rentrée 2018 qui installera une seule direction pour ces deux écoles.

15 - VENTE PAR LOIRE HABITAT DES LOGEMENTS RUE PENEL

Par une précédente délibération prise en date du 8 juin 2015, le Conseil municipal avait émis un avis favorable sur le principe de vente de 12 logements situés au 19 rue Penel allée J par Loire Habitat. Ce projet ayant été proposé aux locataires en place qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs. Toutefois 3 logements se sont libérés et sont désormais proposés à la vente.

Suite à cette position, et de manière à enclencher le processus de vente des logements, Loire habitat sollicite à nouveau l'avis de la commune sur les prix de vente qui seront proposés aux locataires suivant la grille suivante, sachant qu'il s'agit exclusivement de logements de type II d'une surface habitable de 44 à 45 m² (dont la superficie a été modifiée par la loi Carrez) :

Étage	Ancien prix de vente 53 m ² carrez	Prix vente proposé 44 à 45 m ² carrez
1 ^{er} étage	59 000 €	54 000 €
2 ^{ème} étage	57 000 €	52 000 €
3 ^{ème} étage	55 000 €	50 000 €

Une réduction sur le prix de vente sera proposée aux locataires en place à hauteur de 0.5 % par année d'occupation, plafonnée à 5 %, de manière à dynamiser les ventes et récompenser la fidélité des locataires.

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la vente de ces logements ainsi que sur les prix de vente proposés par Loire Habitat.

16 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Nous avons reçu ce vendredi 23 mars une demande de garantie d'emprunt de l'Immobilière Rhône-Alpes pour les travaux de l'immeuble résidence Arc en Ciel sis 24 et 26 rue Holtzer.

Montant total : 150 852 €

Ville d'Unieux 56 % soit 81 942,56 €

CG42 44% soit 64 383,44 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de cette séance afin d'éviter le retard des travaux. Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **par 27 voix**

pour et 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) autorise la demande de garantie d'emprunt de l'Immobilière Rhône-Alpes.

INTERVENTION DU GROUPE « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE » :

Intervention de M. Chapelon

Point 1 : Compte de Gestion du receveur nous le voterons pour, bien que nous n'ayons jamais eu son avis de conseiller hors réglementation sur la garantie des emprunts aux organismes sociaux Le restant dû au capital était de 4 504 738, 18 au 31/12/2017 à cela s'ajoute la nouvelle garantie demandée dans la note complémentaire N° 2. Garantie toujours difficile à expliquer aux nouveaux conseillers municipaux. Nous proposons au receveur dans le cadre d'une action pédagogique une rencontre avec l'ensemble des conseillers.

Point 2 : Concernant Le CA permettez quelques commentaires : Nous avons bien noté à l'analyse une utilisation optimale des règles comptables pour vous préserver quelques marges de manœuvre c'est votre droit, c'est votre gestion. Cependant, comme nous vous l'avons déjà dit, nous sommes inquiets sur le montant de l'épargne nette et sur les projections futures qui ne sont pas rassurantes pour l'avenir. Ne risque-t-on pas la mise sous tutelle en 2020 ? Nous nous abstiendrons lors du vote.

Point 3 : Nous ne reviendrons pas sur les échanges que nous avons eus lors du DOB. Nous nous abstiendrons sur le BP. Quand aux taux des taxes communales nous voterons contre comme nous l'avons fait en 2016 et en 2017 car une diminution sur le taux de la taxe foncière semble possible, malgré les incertitudes pesant sur la fiscalité locale, compte tenu du résultat du CA. Les propriétaires de notre commune subissent déjà beaucoup de nouvelles contraintes réglementaires qui affectent leurs biens. Ce coût de pousse aux foyers qui investissent ou ont investi sur notre commune est un juste retour. De plus ce signal positif permettrait de rendre un attrait supplémentaire à notre ville pour ceux qui désirent acheter et s'installer. N'y voyez rien d'incohérent avec notre intervention du point 2.

Point 5 : Nous votons pour mais voici notre remarque : à la lecture des propositions de subventions nous vous proposons pour la prochaine année, à l'image du travail qui a déjà été réalisé pour les associations sportives, qu'une réflexion soit engagée sur la révision des critères d'attribution pour les autres associations en fonction de leur projet associatif, leurs statuts et leur contribution à la vie communale. Nous sommes prêts à apporter notre contribution.

Question diverse : M le Maire nous ne recevons plus la note d'information aux conseillers municipaux depuis le 27 septembre 2017 est-ce normal ? plus de CR de bureau municipal ?

Fait à Unieux, le 4 avril 2018.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

